

*Questions orales*

Monsieur le Président, ma question pour le premier ministre est très simple, c'est celle que tous les gens veulent lui poser: Quand le gouvernement comprendra-t-il que le public veut avoir le droit de dire ce qu'il pense de la TPS?

[Traduction]

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, madame le chef du Nouveau Parti démocratique est-elle en train de nous dire que c'est en braillant, en criant et en hurlant pendant des heures et en empêchant que des questions soient traitées de façon raisonnable et rationnelle qu'on permet à la démocratie de s'exprimer? C'est plus l'expression de la tyrannie et de l'anarchie.

• (1430)

Je tiens à citer ici, pour la gouverne du chef du Nouveau Parti démocratique, l'ouvrage de Kerr et King intitulé: *Procedure for Meetings and Organizations*, dont la préface est d'un ancien greffier distingué de la Chambre, M. Koester. Voici: «La présidence a le devoir d'assurer le bon déroulement du débat en permettant une expression complète et pertinente des opinions et en mettant la question aux voix lorsque les opinions ont été suffisamment exposées.»

Après trois ans, les opinions ont été suffisamment exposées.

**Des voix: Bravo!**

\* \* \*

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**M. le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune d'une délégation de la Chambre des représentants d'Indonésie, dirigée par son vice-président, M. Soekardi.

**Des voix: Bravo!**

\* \* \*

## LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

**M. Douglas Young (Gloucester):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il ne sait peut-être pas, compte tenu de la réponse donnée par le leader parlementaire du gouvernement, que la mesure d'attribution de temps qui a été proposée au Comité permanent des finances a été présentée avant que ne se termine l'audition des témoins. Il n'y a pas eu ce brouhaha et ces cris dont on a parlé. En fait, les 30 heures de

discussion ont porté sur la motion d'attribution de temps présentée par les conservateurs.

Le premier ministre convient-il qu'il fallait que le gouvernement impose à la Chambre la clôture, à la deuxième lecture du projet de loi concernant la taxe sur les produits et services qui est bien le texte le plus important qu'on ait vu depuis le projet de loi d'impôt sur le revenu des années 20, puis maintenant au Comité permanent des Finances l'attribution de temps? Les députés ministériels affirment que la clôture va être imposée également à la troisième lecture, ce qui va étouffer non seulement dans le pays mais à la Chambre des communes la discussion de cette très importante mesure fiscale. Le premier ministre en convient-il?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, comme cela se fait habituellement ici, nous avons tout essayé pour obtenir de l'opposition un accord sur une durée limite des discussions. L'opposition a refusé absolument de s'engager. Donc, il faut bien qu'à un moment quelconque, le président du comité provoque un vote et dise quand cela se terminera.

À cet égard, le président du comité a suivi exactement le même procédé qui a été adopté en juin 1984 par les libéraux alors au pouvoir. Il n'a fait que suivre le précédent posé il y a six ans environ par le parti du député.

[Français]

**M. Douglas Young (Gloucester):** Monsieur le Président, j'aurais une question supplémentaire pour le premier ministre. Étant donné qu'on sait que plusieurs conservateurs, députés de son parti, ici à la Chambre et ailleurs au pays, s'opposent au projet de taxe sur les produits et services, que le premier ministre de l'Alberta, M. Kindy et bien d'autres s'y opposent également, est-ce que le premier ministre est prêt à permettre un vote libre sur son projet de loi sur la taxe sur les produits et services? Un vote libre serait une façon de le faire.

[Traduction]

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, il y a eu plusieurs votes sur la TPS, notamment en novembre 1988 depuis que la TPS a été présentée. Si les Canadiens pensaient ce qu'a dit le député, ils auraient eu la possibilité de le dire à l'époque. Il est clair que le gouvernement dispose d'un mandat. Notre gouvernement a été élu en bonne et due forme.